

4

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
de la commune de SAINT-PIERRE-LA-NOUE

Séance du 18 janvier 2021

Nombre de présents			Date de convocation	Date d'affichage de la convocation
En exercice	Présents	Votants	8 janvier 2021	8 janvier 2021
23	17	17+2		

Délibération n° 18012021.004 : Construction d'un « Espace Jeunes » - Demande de subvention au titre de la DETR

L'an deux mille vingt et un, le **lundi 18 janvier** à vingt heures, compte tenu de la situation exceptionnelle liée au COVID-19 et afin de respecter les « gestes barrière », le conseil municipal de la commune de SAINT-PIERRE-LA-NOUE dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Salle municipale de la commune déléguée de Saint Germain de Marecennes, sous la présidence de Monsieur Walter GARCIA, Maire.

Membres présents :
Jackie ALBERT, Cécile BONNIFAIT, Jean-Pierre PARONNEAU, Colette PARONNAUD, Micheline SIMONNEAU, Denis DUBOURGNOUX, Claude RAVON, Isabelle DUMONT, Christophe PARION, Martine LLEU, Rémi GROLAUD, Sandrine GUIBERT, Marina BERVOETS, Patrick MORENNE, Jean François MALTERRE, Annie MENDEVILLE.
Membres absents non représentés :
Fanny GRIMAUD, Marc-Antoine LAMBERT, Christèle ROBLIN, Sébastien SANTOLINI.
Membres absents représentés :
Cédric ROUSSEAUX, Jean-Luc PROQUIN.
Secrétaire de séance : Isabelle DUMONT.

Monsieur le Maire rappelle la séance du 30 novembre dernier au cours de laquelle le conseil municipal a voté le budget primitif 2021 auquel est inscrite la construction d'un « Espace Jeunes ».

Les différentes études de conception ont été réalisées et ont permis d'obtenir un chiffrage du projet susnommé de 57 695.28 € HT.

A ces travaux, il convient d'ajouter le montant de la maîtrise d'œuvre de 6 346.48 € HT.

Les travaux souhaités permettraient de solliciter une subvention auprès du Conseil Départemental au titre de la DETR.

Monsieur le Maire propose le plan de financement ci-après :

Libellés	Construction Espace Jeunes
Travaux	57 695.28 €
Maître d'œuvre et autres frais	6 346.48 €
TOTAL DÉPENSES HT	64 041.76 €
DETR (25%)	16 010.44 €
Conseil Départemental (20%)	12 808.35 €
C.A.F. (35%)	22 414.62 €
Commune (20%)	12 808.35 €

Ces explications entendues, Monsieur le Maire demande au conseil municipal de se prononcer sur la présente délibération.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres :

- **Donne** acte au rapporteur des explications détaillées ci-dessus,
- **Approuve** le plan de financement tel que présenté ci-dessus,
- **Autorise** Monsieur le Maire ou son représentant à prendre toutes dispositions pour ce qui concerne le suivi administratif, technique et financier de la présente délibération.

TELETRANSMIS AU CONTROLE DE LEGALITE
Sous le N° 017 – 200080091-- 2021 0118 -- 18012021004 ----- -- DE
Accusé de Réception Préfecture Reçu le : 21/01/2021

Fait et délibéré les jours, mois et ans désignés ci-dessus.

Pour extrait conforme.

Les signatures sont au registre.

SAINT-PIERRE-LA-NOUE

Le 19 janvier 2021.

Le Maire,

Walter GARCIA.

